AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1180
FR0007317813-FS0641

4 juillet 2018

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CS COMMUNICATION & SYSTEMES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 juillet 2018, la société anonyme Cira Holding[1] (412 F route d'Esch, L. 2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 2 octobre 2017, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société, le seuil de 30% des droits de vote de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et détenir, à cette date, 5 523 399 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant 8 322 131 droits de vote, soit 28,20% du capital et 28,40% des droits de vote de cette société[2].

2. Par courrier reçu le 28 juin 2018, complété notamment par un courrier reçu le 3 juillet 2018, la société Cira Holding[1] a déclaré avoir franchi :

 - en hausse, le 22 juin 2018, par suite d'une datation en paiement à son profit portant sur 571 428 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES[3], les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et détenir, à cette date, 6 094 827 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant 8 893 559 droits de vote, soit 31,12% du capital et 31,54% des droits de vote de cette société[4] ;

[1] Contrôlée par M. Mohamed Hamra-Krouha.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 19 586 447 actions représentant 29 300 152 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société Cira Holding le 21 juin 2018. Dans le cadre d'un protocole transactionnel intervenu entre Cira Holding et Duna & Cie, il est notamment prévu que Cira Holding limitera sa participation dans CS COMMUNICATION & SYSTEMES à 6 100 000 actions et droits de vote (plafond relevé à due concurrence du nombre d'actions détenues au résultat de la souscription à titre irréductible à une augmentation de capital). En outre, Cira Holding pourra exercer les obligations convertibles qu'elle détient en faisant ses meilleurs efforts pour reclasser 1 000 000 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES au plus tard le 1er juillet 2019 et Cira Holding limitera l'exercice de ses droits de vote en assemblée générale de CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES au montant du plafond.
[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 19 586 847 actions représentant 28 196 620 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- en baisse, le 26 juin 2018, par suite du vote en assemblée générale CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES[5] d'une augmentation de capital de la société de 1 939 931 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES[6], les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et détenir, à cette date, 6 094 827 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant 8 893 559 droits de vote, soit 28,31% du capital et 29,51% des droits de vote de cette société[7] ;

- en baisse, le 27 juin 2018, par suite de la mise au porteur par Cira Holding de l'intégralité de ses actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES dont certaines bénéficiaient d'un droit de vote double, le seuil de 25% des droits de vote de la société CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES et **détenir désormais 6 094 827 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES représentant autant de droits de vote, soit 28,31% du capital et 22,29% des droits de vote de cette société[8].**

3. la société Cira Holding[1] a précisé détenir au titre des III et IV de l'article 223-14 (information complémentaire), au 2 octobre 2017 et à ce jour, 10 623 obligations convertibles en 1 062 300 actions CS COMMUNICATION ET SYSTEMS à émettre, lesquelles sont convertibles à tout moment jusqu'au 7ème jour ouvré inclus qui précède le 25 juillet 2019[9].

[5] Le déclarant a précisé qu'à l'occasion de l'assemblée générale de CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES, il n'a pas exercé les droits de vote double attachés aux actions détenues au nominatif qu'il détenait ni les droits de vote attachés aux 571 428 actions CS COMMUNICATIONS ET SYSTEMES susvisées reçues en dation en paiement.
[6] L'émission des actions susvisées est intervenue le 2 juillet 2018.
[7] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 21 526 778 actions représentant 30 136 551 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[8] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 21 526 778 actions représentant 27 337 819 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[9] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-342 en date du 27 juin 2014.